



# PRESENTATION NOUVEAU REGLEMENT MEDICAL DAJI – COMED



# SOMMAIRE

1. **Rappel**
2. **Les nouveautés**
3. **Les adaptations et évolutions**
4. **Rétroplanning**

# 1. RAPPEL

- Dernier règlement médical validé en 2009
- Nécessité de l'actualiser avec les nouveautés réglementaires et législatives :
  - Décret du 24 août 2016 sur le certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique du sport
  - Arrêté du 13 juin 2016 sur le suivi médical réglementaire
  - ...
- Nécessité d'actualiser et/ou d'ajouter certaines dispositions au regard de la pratique :
  - Surclassements et sousclassements
  - Insertion et redéfinition des médecins départementaux et régionaux
  - ...
- Travaux communs COMED, Haut-Niveau et Service Juridique

## 2. LES NOUVEAUTES

### ➤ Insertion des dispositions suivantes :

- Obligations relatives à la protection des données médicales
- Lien entre la COMED et la Commission Médicale de la LNB
- Elaboration du calendrier officiel

### ➤ Insertion dans le règlement :

- Des **Commissions médicales départementales** qui veillent à l'application du règlement médical fédéral au sein de leurs instances
- Du statut de **médecin départemental**
  - Nécessairement élu au Comité Directeur du Comité Départemental (pour la prochaine olympiade si pas le cas)
  - Assure le suivi médical des sélections du département, la formation des médecins agréés et l'examen des dossiers des candidats à l'agrément fédéral
  - Peut étudier toute demande sur sollicitation du médecin régional

## 2. LES NOUVEAUTES

### Insertion de nouvelles définitions :

- Le **médecin agréé** :
  - Corps de médecins spécialement habilités à procéder aux examens de surclassement et à assurer le suivi médical des arbitres
  - Agrément par le médecin fédéral national
- Le **surclassement exceptionnel** :
  - Possibilité pour le MFN et la DTN de déroger aux règles de surclassement et au nombre de rencontres autorisées par week-end pour les joueurs à fort potentiel
- Le **sous-classement médical** :
  - Conditions de délivrance d'une telle autorisation d'évoluer dans une catégorie d'âge inférieure (mineurs porteurs d'une affection chronique ou handicap à condition d'obtenir l'accord des représentants légaux)
- Le **nombre de rencontres autorisées par week-end** :
  - Rappel qu'il s'agit d'une règle de santé et qu'aucune dérogation n'est possible par les Comités et les Ligues
  - Possibilité pour les U15 d'effectuer 2 matchs le même week-end, y compris dans une catégorie supérieure, sous réserve que le joueur bénéficie du Suivi Médical Réglementaire des Pôles

# 3. ADAPTATIONS ET EVOLUTIONS

## **Actualisation des textes en vigueur :**

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et Décrets des 24 août et 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport
- Arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, Espoirs et des collectifs nationaux
- Codification des dispositions relatives aux kinésithérapeutes
- ...

# 3. ADAPTATIONS ET EVOLUTIONS

## Adaptations :

- La COMED est composée de **12 à 16 membres** (13 aujourd'hui, texte actuel prévoit 10 membres)
- Nouveau tableau de **surclassement**
- Justification de la **surveillance médicale des arbitres**

## Harmonisation des noms :

- Commission médicale nationale remplacée par COMED ou Commission médicale fédérale
- Médecin coordinateur du suivi médical remplacé par le médecin directeur national

# 3. ADAPTATIONS ET EVOLUTIONS

## Evolution de la réglementation relative à la délivrance et au renouvellement de la licence

- Délivrance d'une licence subordonnée à la production d'un certificat médical qui doit dater de moins d'un an
  - attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du Basket-ball (pratique loisir) ;
  - attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du Basket-ball en compétition (pratique compétitive).
- Renouvellement :
  - Obligation de remplir un questionnaire de santé et attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative pendant les 2 saisons sportives couvrant la nouvelle période de validité du CMNCI



# 3. ADAPTATIONS ET EVOLUTIONS

## **Nouveau suivi médical et réglementaire pour les athlètes de haut-niveau, les joueuses évoluant en LFB et les stagiaires des centres de formation :**

- ❖ Examen médical ( par médecin diplômé de médecine du sport )  
comprenant:
  - Examen clinique
  - Bilan diététique et conseils nutritionnel
  - Bilan Psychologique
  - Recherche indirect d'un état de surentrainement
  - Electrocardiogramme de repos
  - Echographie cardiaque
  - Bilan biologique (formule-ferritine-réticulocytes)

# 3. ADAPTATIONS ET EVOLUTIONS

## Nouveau suivi médical et réglementaire pour les stagiaires dans les Pôles :

### ❖ Examens :

- Echographie cardiaque (Toutes les deux saisons)
- Examen clinique (deux par an)
- Bilan biologique (deux par an)
- Electrocardiogramme de repos
- Bilan Psychologique
- Bandelette urinaire (deux par an)

# 4. RETROPLANNING

## Rétroplanning du nouveau règlement médical

- ✓ Finalisation de la rédaction du document (particulièrement le SMR)
- ✓ Présentation au Bureau Fédéral du 21 avril 2017
- ✓ Transmission au Ministère des Sports pour validation
- ✓ Validation définitive par le Comité Directeur du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- ✓ Mise en ligne sur le site fédéral



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80